

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2021

MODERNISER LUTTE CONTREFAÇON - (N° 4693)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 4

présenté par
M. Bournazel et M. Blanchet

ARTICLE 4

Après le mot :

« contre »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« une des personnes mentionnées aux 1° et 2° du I de l'article 6 de la loi n° 2004-575
du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.